

### Convention entre le Canada et le Maroc

Une Convention entre le Canada et le Maroc tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune a été signée le 15 décembre dernier. La Convention a été signée à Ottawa par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen et par l'ambassadeur du Maroc au Canada, M. Nourreddine Hasnaoui.

A la suite de la réforme fiscale canadienne de 1971 le ministre des Finances avait indiqué qu'il serait nécessaire de réviser les conventions de double imposition existantes et d'en négocier un grand nombre d'autres. Dans le cas de la Convention avec le Maroc, les pourparlers ont commencé en décembre 1973 et des représentants des ministères des Finances des deux pays se sont mis d'accord sur le texte d'un projet de Convention; la Convention conclue est la quatrième signée par le Canada depuis la réforme fiscale.

La Convention, dont le texte s'inspire du projet de Convention de double imposition préparé par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques, peut se diviser en sept parties: champ d'application; définitions; imposition des revenus; imposition de la fortune; élimination de la double imposition; dispositions spéciales; et dispositions finales.

Dans le cas de dividendes, de bénéfices de succursales, et d'intérêts payés à des non-résidents, un taux général de retenue fiscale de 15% s'appliquera. Dans le cas des redevances, un taux général de 10% s'appliquera. La Convention prévoit également un certain nombre restreint d'exceptions dans le cas des intérêts et des redevances.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*

*Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.*

### Représentant du Canada à la Commission des droits de l'homme

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé la nomination de M. Yvon Beaulne comme représentant du Canada près la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Le Canada a été élu à la Commission lors de la cinquante-huitième session du Conseil économique et social des Nations Unies au printemps de 1975 pour une période de trois ans, à partir du 1er janvier 1976.



M. Yvon Beaulne

M. Beaulne, présentement directeur général du Bureau des Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient au ministère des Affaires extérieures, s'est intéressé d'une façon active au domaine des droits de l'homme pendant plusieurs années, plus particulièrement alors qu'il était ambassadeur et représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies à New York de 1969 à 1972, et plus tard à titre de sous-secrétaire d'État adjoint au Secrétariat d'État de 1972 à 1974.

Principal organe voué à la protection des droits de l'homme, dans le cadre des Nations Unies, la Commission des droits de l'homme, créée en 1947 entreprit immédiatement la rédaction d'une Déclaration universelle des droits de l'homme qui fut solennellement adoptée et proclamée par l'Assemblée générale l'année suivante. Elle a mis au point un nombre important d'instruments internationaux, déclarations ou conventions, tels le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; le Pacte interna-

tional relatif aux droits civils et politiques, et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

### Dernière émission de timbres-Jeux olympiques

Le ministre des Postes a annoncé l'émission de trois autres timbres-Jeux olympiques, soit la quatrième et dernière émission de timbres à surtaxe des Postes canadiennes produite à l'occasion des Jeux olympiques '76.

Ces timbres, créés par James Hill, de Toronto, ont été émis le 7 janvier. Ils sont consacrés à la gymnastique et aux sports d'équipe, soit le cheval-sautoir, le basket-ball et le football (soccer). Leur valeur est de huit cents plus deux cents, dix cents plus cinq cents et vingt cents plus cinq cents de surtaxe.

M. Hill a réalisé ses dessins à la peinture à la caséine. Il a représenté le sportif au moment de l'effort suprême, en éliminant tous les détails secondai-



res pour bien mettre le mouvement en évidence. La sensation de mouvement est encore accentuée par la pose dynamique du personnage et le coup de pinceau qui laisse l'arrière-fond dans le vague, donnant ainsi une impression de profondeur. La couleur bleu pâle domine sur ces vignettes.

M. James Hill est un illustrateur canadien bien connu. Ses oeuvres ont paru dans de nombreuses revues canadiennes et américaines au cours des années. Il a remporté de nombreux prix et a été nommé Artiste de l'Année 1966 par la *Society of American Artists*. M. Hill est également le premier illustrateur à avoir été élu à l'Académie royale des Arts du Canada.